

MOTION du Conseil d'administration

Séance du 28 avril 2026

Point Divers de l'ordre du jour

Motion contre la généralisation des frais d'inscriptions différenciés

L'Université de Strasbourg, représentée par son Conseil d'administration réuni le mardi 28 avril 2026, s'élève contre les propos du ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace, Monsieur Philippe Baptiste, qui a annoncé dans la presse, vouloir porter à 90% la proportion d'étudiants extra-communautaires devant s'acquitter de frais d'inscription différenciés, d'un ordre de grandeur nettement plus élevé que ceux demandés aux étudiants français et européens.

Dans la perspective de ce durcissement, le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg exprime son opposition à cette mesure et ses préoccupations quant aux effets d'une telle évolution ; il réaffirme son engagement en faveur d'un modèle ouvert, inclusif et universel de l'université. Ce modèle est le socle d'une richesse culturelle et scientifique exceptionnelle et le moteur d'une coopération européenne et internationale dynamique.

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg rappelle que l'autonomie dont jouissent les universités pour accueillir des étudiants extracommunautaires pourrait être mise en cause si les possibilités d'exonération sont drastiquement réduites, ce qui risque d'amplifier les problèmes rencontrés par l'Université de Strasbourg et de détourner nombre d'étudiants venant d'autres pays.

La motion est adoptée à l'unanimité du conseil d'administration.

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente motion du Conseil d'administration est publiée sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 avril 2026

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT